

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Opticien :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° P19-0035171

25/9/28

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4738 Société : KARMAZ L'ar
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : KARMAZ L'ar
Date de naissance :
Adresse :
Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

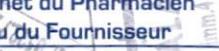
Le :/...../.....

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	08/04/20	212,40

ANALYSES - RADIographies

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession.

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
REVIS

PHARMACIE AL WALÂA

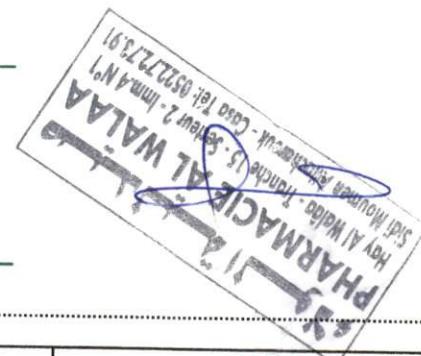


صيدلية الولاء

Karima Faziz

FACTURE N° 301

Casa, le 28/04/2020



DESIGNATION	Prix.Unitaire	Total
maléfizan 100 mg	82,00x2	164,00
Aximy 150 mg	64,10x2	128,20
Ana met 500 mg	126,30x2	252,60
Prix Total		218,40



AXIMYCINE®

Amoxicilline

DENOMINATION DU MEDICAMENT

- AXIMYCINE® 1 g comprimés dispersibles, boîtes de 14 et 24
- AXIMYCINE® 500 mg comprimés dispersibles, boîtes de 16 et 24
- AXIMYCINE® 250 mg/5 ml poudre pour suspension buvable, flacons de 12 et 20 doses
- AXIMYCINE® 500 mg/5 ml poudre pour suspension buvable, flacons de 12 et 20 doses

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

- Gardez cette notice, vous pourrez avoir besoin de la relire.

- Si vous avez d'autres questions, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

- Ce médicament vous a été prescrit personnellement. Ne le donnez pas à d'autres personnes. Il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.

- Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Que contient cette notice

1. Qu'est-ce que AXIMYCINE® et dans quel cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre AXIMYCINE® ?
3. Comment prendre AXIMYCINE® ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver AXIMYCINE® ?
6. Informations supplémentaires

1 - QU'EST-CE QUE AXIMYCINE® ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

- Classe pharmaco-thérapeutique ou le type d'activité

pénicillines à large spectre - code ATC : J01CA04

AXIMYCINE® est un antibiotique. Le principe actif est l'amoxicilline. Celui-ci appartient à un groupe de médicaments appelés « pénicillines ».

- Indications thérapeutiques

AXIMYCINE® est utilisé pour traiter des infections causées par des bactéries dans différentes parties du corps.

AXIMYCINE® peut également être utilisé en association à d'autres médicaments pour traiter les ulcères de l'estomac.

2 - QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAÎTRE AVANT DE PRENDRE AXIMYCINE® ?

- Ne prenez jamais AXIMYCINE® (Contre-indications)

• Si vous êtes allergique à l'amoxicilline, à la pénicilline ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament.

• Si vous avez déjà présenté une réaction allergique à un antibiotique. Ceci peut inclure une éruption cutanée ou un gonflement du visage ou de la gorge.

• Ne prenez pas AXIMYCINE® si vous êtes dans l'une des situations mentionnées ci-dessous. En cas de doute, demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien avant de prendre AXIMYCINE®.

• En cas de phénylcétoneurie (maladie héréditaire déposée à la naissance), en raison de la présence d'aspartame dans la poudre pour suspension buvable.

- Faites attention avec AXIMYCINE® (Mises en garde spéciales et contre-indications particulières d'emploi)

Adressez-vous à :

vous :

• souffrez de ma

fatigue extrême)

• avez des problé

• n'arrivez pas à ré

En cas de doute,

prenez AXIMYC

Tests sanguins et

Si vous devez effe

• des analyses d'u

fonctionnement d

• un dosage d'e

développe normal

Informez votre mé

AXIMYCINE® peut

- Enfants et adolescents

Sans objet.

- Prises d'autres médicaments

Informez votre médecin,

pourriez prendre tout autre

• Si vous prenez de la goutte) avec

AXIMYCINE®, le risque de réaction cutanée allergique est plus élevé.

• Si vous prenez du probénécide (utilisé dans le traitement de la goutte), votre

médecin peut décider d'adapter votre dose d'AXIMYCINE®.

• Si vous prenez des médicaments destinés à empêcher la coagulation du sang (telle que la warfarine), vous pourriez avoir besoin d'effectuer des analyses sanguines supplémentaires.

• Si vous prenez d'autres antibiotiques (tels que les tétracyclines) AXIMYCINE® peut être moins efficace.

• Si vous prenez du méthotrexate (utilisé dans le traitement de cancer et du psoriasis sévère) AXIMYCINE® peut provoquer une augmentation des effets indésirables.

- Aliments et boissons (interactions avec les aliments et les boissons)
Sans objet.

- Utilisation pendant la grossesse et l'allaitement

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien avant de prendre ce médicament.

- Sportsifs

Sans objet.

- Effets sur l'aptitude à conduire ou à utiliser des machines

AXIMYCINE® peut provoquer des effets indésirables (comme des réactions allergiques, des vertiges et des convulsions) susceptibles de réduire votre capacité à conduire. Ne conduisez pas et n'utilisez pas de machines à moins que vous vous sentiez bien.

- Excipients à effets notoires

Poudre pour suspension buvable à 500 mg/5 ml et 250 mg/5 ml : Aspartam L'aspartam (E951) est source de phénylalanine. Celle-ci peut être nocive pour les patients ayant une maladie appelée « phénylcétoneurie ».

3 - COMMENT PRENDRE AXIMYCINE® ?

- Posologie, mode et/ou voie (s) d'administration, fréquence d'administration et durée du traitement

VEillez à toujours prendre ce médicament en suivant exactement les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute.

Répartissez les prises de manière régulière au cours de la journée ; elles doivent être espacées d'au moins 4 heures.

Poudre pour suspension buvable :

• Agitez bien le flacon avant chaque utilisation.

• Utilisez la cuillère-mesure fournie avec le flacon.

Comprimés dispersibles :

• Faites dissoudre complètement chaque comprimé dans un verre d'eau et bien remuer le mélange jusqu'à ce qu'il soit homogène. Avalez immédiatement le mélange.

Posologie habituelle :

Enfants pesant moins de 40 kg

Toutes les posologies sont déterminées en fonction du poids de l'enfant en kilogrammes.

• Votre médecin vous indiquera la quantité d'AXIMYCINE® que vous devez administrer à votre bébé ou votre enfant.

• La posologie habituelle est de 40 mg à 90 mg par kilogramme de poids corporel et par jour, à administrer en deux ou trois prises.

• La dose maximale recommandée est de 100 mg par kilogramme de poids corporel et par jour.

Adultes, patients âgés et enfants pesant 40 kg ou plus

La suspension n'est habituellement pas prescrite aux adultes et aux enfants pesant plus de 40 kg. Demandez conseil à votre médecin ou pharmacien.

La posologie habituelle d'AXIMYCINE® est de 250 mg à 500 mg trois fois par jour ou 750 mg à 1 g trois fois par jour, 12h, selon la sévérité et le type d'infection.

• Infections sévères : 750 mg à 1 g trois fois par jour.

• Infections des voies urinaires : 3 g deux fois par jour pendant un jour.

• Maladie de Lyme (infection transmise par des parasites appelés tiques) : érythème migrant isolé (phase précoce - éruption cutanée circulaire rouge ou rose) 4 g par jour, manifestations systémiques (phase tardive - avec des symptômes plus graves ou quand la maladie est étendue à tout le corps) jusqu'à 6 g par jour.

• Ulcère de l'estomac : jusqu'à 6 g par jour, dans 7 jours avec d'autres le l'estomac.

• La posologie varie selon le type d'infection et peut être administrée plusieurs fois par jour. Pourra vous donner plus

AXIMYCINE® 14 comprimés dispersibles

PPV 64DH10

LOT 90067
EXP 11/2021

tre diminuée par rapport

mps que votre médecin doses sont importantes à vivre, elles pourraient

les persistent, consultez

es humides du corps qui les blanches) peuvent se décomposent. Si c'est votre cas,

ode, votre médecin pourra que vos reins, votre foie et votre

- Si vous avez pris plus d'AXIMYCINE® que vous n'auriez dû (Symptômes et conduite à tenir en cas de surdosage)

